

Communiqué de presse

3 juin 2024

Environnement et santé

LA VILLE DE SAINT-MALO, TRÈS ATTENTIVE A LA QUALITE DE SES EAUX DE BAINNADE

Soucieuse de la qualité de l'eau de ses plages, la Ville de Saint-Malo s'emploie depuis de nombreuses années à garantir aux baigneurs et aux pêcheurs à pied, une communication sanitaire régulière et rigoureuse.

Pour ce faire, la Ville de Saint-Malo s'appuie sur les données de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne chargée de réaliser les contrôles sanitaires des eaux de baignade accessibles au public et ce, selon la directive européenne en vigueur.

Cette directive européenne 2006/7/CE définit les seuils à respecter pour une classification des eaux de baignade variant de qualité insuffisante à excellente. Les eaux de baignade doivent atteindre au moins la qualité suffisante pour satisfaire à l'objectif de qualité européen. **Ce qui est le cas à Saint-Malo.**

Les données de l'ARS sont fiables. Elles peuvent cependant être matière à interprétations différentes selon les méthodologies de lecture. L'essentiel demeure la santé des baigneurs qui est pour moi, en tant que Maire de Saint-Malo et Président de Saint-Malo agglomération et pour le Conseil municipal, une priorité depuis le début de notre mandat. Nous suivons de très près la situation et nous n'hésiterons pas à prendre les mesures nécessaires, y compris de fermeture de plage quand il le faut et comme nous l'avons déjà fait par le passé au plein cœur de l'été.

La méthodologie de contrôle des eaux de baignade

Le contrôle sanitaire des eaux de baignade est mis en œuvre par les Agences régionales de santé (ARS). Les échantillons sont prélevés en un point de surveillance, défini par l'ARS et correspondant à la zone de fréquentation maximale des baigneurs ou la zone qui présente le plus grand risque de pollution. Les dates de prélèvements des échantillons d'eau sont définies aléatoirement afin de garantir la représentativité statistique des prélèvements.

A Saint-Malo, 14 plages font ainsi l'objet de prélèvement. Il s'agit des plages de Bon Secours, La Hogue, Le Môle, Le Pont, Les Corbières, Le Sillon, Le Val, L'Éventail, Rochebonne, La Varde, Le Minihic, Les Bas Sablons, Rothéneuf et Le Nicet.

Depuis 2013, la « gestion active » des eaux de baignade a pour finalité première de réduire les risques d'exposition des baigneurs aux pollutions. En pratique, la Ville de Saint-Malo applique les mesures suivantes :

- Si une analyse effectuée par l'ARS révèle des données insatisfaisantes et/ou non-conformes, **la Ville de Saint-Malo fait réaliser des contre-analyses** réalisées par le délégataire de service public de Saint-Malo Agglomération compétent en la matière.
- La plage n'est rouverte à la baignade et/ou à la pêche à pied que lorsque les résultats de la contre-analyse sont conformes.

De plus, et bien que la directive européenne prévoit la réalisation d'un nombre minimum de 4 prélèvements par saison balnéaire, le nombre de prélèvements réalisés en France est bien supérieur puisqu'en moyenne ce sont 10 prélèvements qui sont réalisés par site de baignade et par an.

Ainsi, à Saint-Malo au cours de la saison **2023, 137 analyses ont été effectuées.**

Des contrôles plus rapides et plus nombreux en 2024

En 2024, la Ville de Saint-Malo souhaite aller plus loin dans son contrôle de la qualité des eaux de baignade. Ainsi, dès cet été, la Ville :

- réalisera durant la saison estivale des contrôles plus nombreux, réguliers et aléatoires en plus de ceux de l'ARS
- sera en mesure de communiquer plus rapidement les résultats des contre-analyses. A ce jour, les résultats d'une contre-analyse sont disponibles sous 1 à 3 jours. A compter du 15 juin, l'entreprise SUEZ, délégataire auprès de Saint-Malo Agglomération, s'engage à réaliser des mesures bactériologiques avec un résultat quantitatif précis et fiable en 3h. Cette réactivité permettra notamment d'éviter des fermetures de plages trop longues. En effet, la plupart des cas de pollution sont de très courte durée (moins de 12 heures), grâce notamment aux forts courants.

Un réseau d'assainissement plus performant

Saint-Malo Agglomération, quant à elle, rappelle que ses objectifs sont forts en matière d'environnement et de salubrité publique. C'est d'ailleurs l'ambition n°1 du projet de territoire et la qualité des eaux de baignade est un enjeu majeur. Des investissements importants ont été réalisés pour remettre à niveau un système d'assainissement faisant face à de multiples contraintes. Saint-Malo Agglomération souligne que le réseau de collecte de la ville de Saint-Malo est singulier puisqu'il doit répondre conjointement aux objectifs de lutte contre les inondations et de réduction des déversements. Des investissements lourds ont été réalisés sur la période 2008 - 2018 pour collecter tous les 1ers flots pluviaux et garantir l'absence totale de rejets de ruisseaux à proximité des plages en période de temps sec.

Néanmoins, en temps de pluie, les rejets provenant du système d'assainissement demeurent encore trop importants. Saint-Malo Agglomération finalise son étude Schéma Directeur d'Assainissement et s'oriente vers un plan pluriannuel d'investissement ambitieux de **64 Millions d'euros** sur 10 ans, dont 33 millions d'euros sur le système d'assainissement de la ville de Saint-Malo.

Parallèlement à ce programme de travaux, Saint-Malo Agglomération va également à court terme mettre en place des outils novateurs de gestion des réseaux d'assainissement, d'au travers un nouveau contrat d'exploitation des ouvrages, opérationnel depuis le 1er janvier 2024. Ce contrat prévoit un pilotage dynamique des réseaux d'assainissement visant à optimiser le stockage dans les réseaux via des vannes de régulation et via un suivi continu de l'état de remplissage des ouvrages de collectes, les consignes d'optimisation étant établies et actualisées plusieurs fois par jour, suivant les prévisions météorologiques. Ce dispositif de gestion complexe vise à réduire au maximum les déversements en temps de pluie. Un suivi important est également prévu au niveau des raccordements des usagers (conformité des réseaux privés).

Comme chacune et chacun peut le constater, la ville de Saint Malo, Saint-Malo Agglomération et le délégataire chargé de la gestion de l'assainissement sont pleinement mobilisés et coordonnés pour la qualité des eaux de baignade et n'hésiteront pas à prendre les mesures qui s'imposent en cas de dysfonctionnement afin que chaque malouine, chaque malouin et chaque estivant qui fréquente notre littoral puissent se sentir pleinement rassuré sur la qualité des eaux de baignade.

Gilles Lurton
Maire de Saint-Malo
Président de Saint-Malo Agglomération